

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : UN NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES AVEC L'UNAF

Date de publication : 18/02/2022 - Logement/immobilier

Patrick : "J'aimerais entamer des travaux de rénovation énergétique chez moi et je voulais savoir quelles aides je pouvais solliciter ?»

Comme Patrick, vous êtes de plus en plus nombreux à vous soucier de la rénovation énergétique de votre logement. Ces travaux coutent parfois chers mais des aides d'Etat peuvent être sollicitées afin de diminuer le reste à charge.

En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. A lui seul, c'est 27 % des émissions de CO2 et 45 % de la consommation d'énergie finale du pays. On comprend pourquoi la rénovation de l'habitat privé est l'une des priorités du Gouvernement pour lutter contre le dérèglement climatique, mais aussi pour améliorer confort et pouvoir d'achat.

Vous avez raison ! Et pour accélérer le mouvement, un nouveau service public est disponible sur tout le territoire depuis le 1er janvier 2022, il s'agit de [FRANCE RÉNOV'](#). Il permet d'accompagner tout ceux qui souhaitent se lancer dans un projet de rénovation de manière plus simple et avec des aides plus lisibles.

Ce nouveau dispositif, mis en place par le ministère chargé de la transition écologique, rassemble les espaces conseils FAIRE et les points rénovations information : **les PRIS**, de l'Agence nationale de l'habitat, et poursuivra son développement en partenariat avec les collectivités locales. Cette plateforme est désormais le point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux avec pour missions :

- donner un égal accès à l'information,
- orienter tout au long du projet de rénovation,
- assurer aussi une mission sociale auprès des foyers au revenus les plus modestes.

Ce parcours unique vous donne la possibilité d'un accompagnement personnalisé avec "Mon accompagnateur Renov", de la visite du logement à la livraison des travaux pour une rénovation performante.

Après, pour réaliser les travaux, le nerf de la guerre, c'est le financement !

Concrètement comment savoir à quelles aides j'ai droit, en fonction de mes travaux et de mes revenus ?

Pour commencer, sachez que chaque conseiller du dispositif **France RENOVO** a une connaissance parfaite des aides, aussi bien au plan national que local. Il pourra donc vous aider à monter un plan de financement afin d'obtenir des aides publiques, telle que l'aide MaPrimeRénov'.

En résumé :

- une plateforme unique : [France-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr), un numéro unique 0 800 800 700 et 450 guichets répartis sur tout le territoire,
- Mon accompagnateur Renov'
- maprimerenov.gouv.fr